

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mai, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

**Etaient présents :** M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Annette CARTIER DUBOST Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT.

**Absent excusé :** Pierre-Alexandre GIRARD pouvoir à Eric MARTIN

**Absents :** Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE

**Date de la convocation :** mercredi 22 mai 2024

**Secrétaire de séance :** Pierrick MURCIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20240528-d202424-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

**N°2024-24    OBJET : GARDERIE SCOLAIRE – TARIF au 1<sup>er</sup> septembre 2024**

Madame FILLION Véronique, Adjointe, responsable de la commission « Enfance, Scolarité, Affaires Sociales » indique qu'il convient de fixer le tarif de la garderie scolaire pour la rentrée de septembre 2024.

Elle rappelle que le prix pour l'année scolaire 2023/2024 est de 1.16 € pour la journée.

Après discussion avec sa commission lors d'une précédente réunion, elle propose aux membres du Conseil municipal d'appliquer une hausse du tarif à 1.50 € la journée pour l'année scolaire 2024/2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer le montant de la garderie scolaire à **1.50 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 29 mai 2024

Le Maire, Eric MARTIN

Pierrick MURCIER, secrétaire de séance,

